



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

**Direction Départementale  
des Territoires de la Loire**

**Service Police de l'Eau 42**

**SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE  
Direction eau potable  
Service Barrages  
2 avenue Grüner  
CS 80257  
42 006 SAINT-ÉTIENNE cedex 1**

Dossier suivi par :  
Benjamin COULAND

Mèl : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Tél. : 04 77 43 80 92  
Fax :

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement  
**Porter à connaissance projet de curage du pré-barrage du Couzon sur la commune de CHATEAUNEUF**  
**Courrier de notification de l'arrêté**

Réf. : 42-2021-00039

SAINT-ETIENNE, le 08 juin 2021

Monsieur le président,

En date du 25 février 2021, vous avez déposé un dossier de porter à connaissance au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**Projet de curage du pré-barrage du Couzon sur la commune de CHATEAUNEUF.**

- numéro d'enregistrement au guichet unique : **42-2021-00039**

Suite à l'instruction de votre dossier, vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral complémentaire à autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

P. le préfet et par délégation  
P. la directrice départementale des Territoires de la Loire  
le responsable de la mission police de l'eau  
du service eau et environnement

**Jean-Bastien GAMBONNET**

P.J. : AP n°DT-21-0302 du 04 juin 2021